



20^{ème} Rencontre Dedeuch'Folies

11,12 et 13 Septembre 2020

Inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : / / / /, Mail :

Type véhicule / Année : Immatriculation :

Vous devez être en possession d'un permis de conduire valide, d'une assurance et d'un contrôle technique à jour.

Participation tout le weekend (accueil 11 soir/12/13 sept.2020)

Véhicule + chauffeur	18 € x =
Passager(s) y cps enfants >10ans	18 € x =
Enfant jusqu'à 10 ans	gratuit	

Comprend : le camping, les balades, les petits déjeuners, le repas du samedi soir

TOTAL :

Merci de cocher votre heure d'arrivée :

Vendredi entre 17h et 22h ; Samedi 7h30 /8h30

Inscriptions :

Formulaire et chèque à l'ordre de : **Dedeuch'Folies La Rochelle**

À adresser avant **le 3 septembre 2020** à : **Gérard DONAT**

58 rue de l'Océan, 17137 ESNANDES

Renseignements :

Eric :06 10 55 60 70, Gilles : 06 18 37 37 94, Gérard : 06 08 40 02 20

Signature du conducteur,

Le, signature

L'acquittement des frais d'inscription

Vaut acceptation du présent règlement

INFORMATIONS :

Cette rencontre régionale, compte tenu de la situation sanitaire et de ses incertitudes, se veut dépouillée et conviviale.

C'est ainsi que nous avons un tarif unique regroupant camping, balade et repas du soir.

Le repas sera plus simple que ceux que vous avez pu connaître dans le passé mais permettra de vous sustenter malgré tout !

Nous vous ferons découvrir un petit coin de France ou pousse la vigne et coule le vin dans la bonne humeur et le plaisir de rouler ensemble.

Souhaitant vous voir venir nombreux.



20^{ème} rencontre Dedeuch'Folies

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Conditions d'admission

- Le séjour sur le site implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement à s'y conformer.
- Afin de pénétrer, demeurer sur le lieu de la rencontre, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée invariable pendant toute la durée de la manifestation.
- Toute personne ayant acquitté son droit d'entrée déclare de ce fait avoir pris connaissance de ce règlement.

Article 2 – Installation

- Dans un souci d'optimisation du site, les participants sont priés de respecter les emplacements qui leurs seront désignés par les organisateurs.

Article 3 – Redevances

- Les droits d'inscription sont à régler au bureau d'accueil et donnent accès au site.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions en cas de dépassement de la capacité d'accueil du site
- Les participants et visiteurs donnent leur accord sur la publication et la diffusion éventuelle de leur image, faisant partie de l'enregistrement fait au titre de publicité de la manifestation.

Article 5 - Sécurité

- Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents, sur le site de la rencontre comme hors du site.

Article 6 - Animaux

- Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ils seront obligatoirement tenus en laisse.
- Ils ne doivent pas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leur maître qui en est civilement responsable.
- Des sacs à déjections canines devront être prévus et utilisés par les propriétaires des animaux.

Article 7 - Véhicules

- Chaque véhicule déclaré dans cette rencontre et en circulation demeure sous l'entière responsabilité de son conducteur et/ou du titulaire de la carte grise.
- Le véhicule doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : assurances, agrément par un centre de contrôle technique, etc.

Article 8 - Circulation

- A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler à 10 km/h maximum et respecter le code de la route, ou tout autre disposition prévue par le gérant du camping.
- Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, empêcher l'installation des nouveaux arrivants, gêner les personnes installées. Les interdictions de stationnement mises en place par l'organisation, ou le gérant du camping, devront être respectées.

Article 9 – Tenue et aspect des installations

- Chacun est tenu de respecter : les installations mises à dispositions, l'hygiène, l'aspect du site, les limites de sécurité, les espaces verts, les plantations, les arbres, les clôtures et de porter une tenue vestimentaire correcte.
- Toutes dégradations seront à la charge de son auteur.

Article 10 – Incendie et secours

- Les feux (bois, charbons, etc..) seront interdits au sol ainsi que les feux d'artifice et les pétards.
- En cas d'incendie, avisez immédiatement les organisateurs.

Article 11 - Vols

- Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vols sur le site.
- Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect aux organisateurs.

Article 13 – Infractions

- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :
 - toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur,
 - toute personne perturbant sous toute forme le bon déroulement de cette manifestation,
 - toute personne sur le site doit pouvoir à tout moment prouver son inscription
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

Article 14 - Réserves

- Les organisateurs se réservent de droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisible à ce jour (guerre, sinistre, intempérie, pénurie de carburant, etc.).

L'acquiescement des frais d'inscription vaut acceptation du présent règlement